



**COMMUNE D'ALLAMAN**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**ET COMPTES 2020**



**Préavis Municipal N° 3/2021**



## **PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2021**

### **RAPPORT DE GESTION ET COMPTES**

**ANNEE 2020**

#### **Au Conseil général d'Allaman**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil général d'Allaman, la Municipalité à l'honneur de vous présenter son Rapport de Gestion pour l'année 2020 et de soumettre à votre approbation les Comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2020.

#### **MUNICIPALITE**

**La Municipalité a siégé 44 fois en séance ordinaire, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 :**

Monsieur Patrick Guex	Syndic
Madame Sandrine Verardo	Vice-Syndique
Monsieur Dominique Streit	Municipal
Madame Marcela Martin	Municipale
Monsieur Michel Gfeller	Municipal

## REPARTITION DES DICASTERES du 1 janvier au 31 décembre 2020

Administration générale / Personnel communal  
Finances / Assurances  
Police  
Communications  
Location Grande Salle et Salle du Four  
Refuge intercommunal

M. Patrick Guex  
*Syndic*

Ecoles  
Affaires sociales  
ARASMAC  
ASSAGIE  
Eclairage public  
Routes et signalisation routière  
Site Internet

Mme Sandrine Verardo  
*Vice-Syndique*

SDIS Etraz-Région  
Protection civile – ORPC  
Domaines / Vignobles / Forêts  
Port à sec de la Pêcherie  
Plage / Camping  
Eglise / Cimetière

M. Michel Gfeller  
Municipal

Police des constructions  
Bâtiments communaux  
Aménagement du territoire  
PAC Littoral Parc  
Digue

Mme Marcela Martin  
Municipale

STEP / STAP / Réservoir  
PGEE / PDDE  
Réseau d'eau et égouts / Bornes hydrantes  
Canalisations – EC et EU  
Déchetterie / Déchets urbains  
Energies renouvelables / Développement durable

M. Dominique Streit  
Municipal

# CONSEIL GENERAL

## ADMINISTRATION GENERALE

### **RAPPORT DES ACTIVITES 2020**

**3 CG**      **Dates :** 23 mars (annulé) / 7 septembre / 5 octobre / 7 décembre

#### **9 Préavis ont été présentés :**

- 1/2020      Modification du Règlement communal sur la gestion des déchets
- 2/2020      Rapport de Gestion et présentation des Comptes 2019
- 3/2020      Transformation du Conseil Général en Conseil Communal
- 4/2020      Arrêté d'Imposition pour l'année 2021
- 5/2020      Réfection des canalisations existantes sur la Parcelle N° 30 – Entrée Nord du Village
- 6/2020      Budget 2021
- 7/2020      Modification du tarif, annexe au Règlement du Conseil général
- 8/2020      Relatif au Plan Général d'Affectation (PGA)
- 9/2020      Pose d'une fosse de pompage sur le collecteur d'eaux usées – Route de la Plage

### **MANIFESTATIONS**

Le 27 février, le traditionnel repas du personnel communal a eu lieu au restaurant Le Chasseur à Allaman. Ce ne sont pas moins d'une quinzaine de participants qui ont passé une soirée conviviale et animée.

Toutes les manifestations citées ci-dessous ont dû être annulées en raison de la pandémie et du semi-confinement mis en place par la Confédération le 13 mars 2020 :

- La remise du vin de la Commune d'Allaman
- La Fête Nationale organisée le 31 juillet
- La Marche Gourmande (2<sup>ème</sup> édition)
- La Sortie des Aînés

C'est dans l'après-midi du samedi 12 décembre que le Père Noël, accompagné de ses aides et de son âne, avait pour sa visite coutumière donné rendez-vous aux Allamanais sur le parvis de l'Eglise. Il est à relever que notre Employé communal, accompagné de son épouse, avaient tout organisé pour un accueil à l'extérieur. Malheureusement le Père Noël n'est pas venu en raison de la pandémie. Les enfants ont toutefois reçu le traditionnel cornet garni, remis par l'Employé communal dans le strict respect des consignes sanitaires.

Le Noël à l'Eglise, prévu le lundi 14 décembre en fin de journée, a été annulé en accord avec le Pasteur Monsieur Demissy et la Municipalité, toujours en raison de la pandémie.

## **TRAVAUX SUR DOSSIERS**

### **Entrée Nord du Village**

Les travaux d'aménagement de l'Entrée Nord du Village (préavis N° 3/2018 de décembre 2018) concernant la création d'un abri de bus et de places de stationnement ont débuté le 2 juin 2020. La mise en route de ce projet a malheureusement été retardée par des oppositions formulées lors de la mise à l'enquête de 2019, repoussant ainsi le démarrage du projet. Toutefois, après traitement des oppositions et réception des devis réactualisés les travaux ont pu être lancés.

Les travaux se sont déroulés de manière satisfaisante et le site a pris forme. La Municipalité a voulu apporter le plus grand soin à la réalisation de ce projet en choisissant des matériaux de qualité et intemporels, mariant ainsi l'ancien et le contemporain. De jolies pierres anciennes provenant de Fontainebleau ont été récupérées pour la construction de petits murets, aménagés de-ci de-là et donnant un aspect agréable et invitant même les passants à s'y asseoir, harmonisant du même coup l'emplacement des Ecopoints. L'éclairage public, soit trois colonnes lumineuses, 3 spots éclairant l'arbre, ainsi que des pavés lumineux pour le cheminement ont été installés, d'autres sont prévus. 7 nouveaux arbres et de grandes herbes ont été plantés. S'en suivra la plantation d'une haie de charmilles et l'engazonnement de l'arrière de la parcelle en 2021, avec l'installation de tables de pique-nique. Quant à l'abri de bus, il est en fin de réalisation et l'installation d'un rack à vélos est également prévue.

Les travaux seront finalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Ainsi, et comme souhaité, la pose et la dépose des enfants utilisant le bus scolaire pourra se faire comme prévu. Quant à l'arrêt concernant la ligne 724 des MBC, il se fera également sur la place, pour la rentrée scolaire d'août 2021. Les publications relatives au stationnement seront éditées dans la FAO en janvier 2021, suite à quoi et comme prévu une partie des places de la Place de la Croix seront supprimées, invitant les utilisateurs à stationner sur le nouveau parking. A noter encore que 6 places seront destinées à du parcage privé et 6 autres places seront équipées de bornes électriques.

Quant aux travaux concernant les canalisations, en lien avec la parcelle N° 30, ils ont été réalisés comme convenu et conformément au préavis N° 05/2020. Le réseau existant a été renouvelé et la collecte des eaux claires est dorénavant déversée dans un bassin de rétention. Puis les eaux sont évacuées graduellement vers le collecteur communal principal. Le bassin se situe sous les places de parcs. Nous rappelons que la fonction du bassin de rétention est de réguler le débit d'eau et d'éviter les surcharges du canal principal, ainsi les eaux de pluie sont contenues durant la période nécessaire à son évacuation progressive, notamment en cas de grosse affluence d'eau.

### **Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique**

Le Règlement a été mis en vigueur le 1er avril 2019. A noter que la mise en vente des macarons sur le plan administratif s'est bien déroulée. D'autre part, le nouveau parking de la Grande Salle est prêt à fonctionner avec un parcomètre dernier cri, permettant un paiement en liquide ou par le biais d'une application à télécharger sur votre smartphone.

### **Réfection des conduites EC/EU selon le plan PGEE de la Commune**

La réfection des conduites dans la Petite Rue a été effectuée en 2020. Elle avait pour but la révision des conduites de ladite rue avec un contrôle des entrées des maisons bâties, et aussi la mise en place de tuyaux en vue de l'installation de la fibre optique, etc. Le suivi des travaux a été assuré par un ingénieur qualifié qui connaît l'ensemble des canalisations de la Commune.

## **Travaux d'entretien partiels des parties extérieures de la Grande Salle et agrandissement pour la création d'un foyer et d'un WC pour handicapés – Route de la Gare – Parcelle N° 83**

Les travaux de rénovation de la Grande Salle ont commencé en 2020. En effet, l'accessibilité à la Grande Salle (porte d'entrée exposée à l'extérieure) était à revoir, tout comme le « problème » de perte de chaleur constatée lors des locations, notamment du fait que la porte principale reste ouverte.

### **PGA / PDCOM**

En 2019, reprise du dossier du PGA / PDCOM avec l'appui d'un bureau spécialisé en vue de pouvoir présenter un Préavis au Conseil général. Si ce dossier n'a été repris qu'en 2019, c'est en raison des modifications Fédérales et Cantonales sur l'aménagement du territoire.

Ces modifications nous ont obligés à reporter ce dossier, dans l'attente des directives des Services du Canton. Le Préavis relatif au PGA a été accepté par le Conseil général en décembre 2020.

### **Port à Sec de la Pêcherie**

Les travaux de réfection du port à sec ont été effectués en 2020. A noter une nouvelle répartition des places de port et un nouvel aménagement des lieux.

### **Digue**

Dans le cadre de la demande de renouvellement de la Concession étant notamment subordonnée à l'expertise de l'état de la digue, le mandat de mise en conformité a été confié à l'Entreprise SAGRAVE SA.

Après les travaux de remise en état effectués par cette dernière, une nouvelle Concession a été octroyée par la DGE (Direction Générale de l'Environnement) le 21 octobre 2020, pour une durée de 50 ans (jusqu'au 31 décembre 2069).

### ***REPRESENTATION (inaugurations et manifestations)***

Nous avons représenté la Commune lors de différentes manifestations. Celles-ci se sont déroulées en visio-conférence durant la pandémie et le semi-confinement.

### ***FAITS MARQUANTS en 2020***

En février 2019, la Municipalité s'est équipée de tablettes numériques, permettant à l'Exécutif de communiquer entre municipaux et en tout temps par le biais d'un réseau sauvegardé et sécurisé. Le Greffe s'est équipé d'un nouveau PC adapté aux nouvelles exigences Windows et également lié à notre nouveau réseau, ce qui simplifie grandement la transmission de toutes les communications et directives reçues par courriel.

Dès le 13 mars 2020, suite à l'annonce de la pandémie et du semi-confinement, nous avons tenu nos séances de Municipalité par Skype (application permettant de communiquer tous ensemble) et notre Greffière s'est servie de notre réseau pour nous faire parvenir toutes les directives du Canton, en plus du flux courant de l'envoi de documents.

Nous avons effectué des interventions spéciales en relation à la pandémie, sur instructions édictées par le Canton de Vaud, souvent avec un délai très court, notamment :

- La fermeture de la plage
- La condamnation des tables de pique-nique au bord du lac
- La fermeture du camping



Ces mesures ont été accompagnées sur le terrain par le Municipal en charge et l'Employé communal afin de garantir le respect des directives du Canton, et sur le plan administratif par notre Greffière avec l'envoi de courriers aux personnes concernées.

2020 a vu le déclenchement du Plan Canicule à Allaman sur ordre de la Préfecture. A relever que le plan a dû être déclenché en juillet et août par le biais d'appels téléphoniques aux aînés, afin de prendre de leurs nouvelles et rappeler les mesures de protection.

En 2020, une nouvelle association créée par un groupe de jeunes du Village a vu le jour. Il s'agit de l'ADAA, Association de Développement et Animation d'Allaman.

Lors du Conseil général de décembre 2019, un Conseiller a déposé une motion en relation avec la possibilité de transformer le Conseil général d'Allaman en Conseil communal.

Le délai pour cette transformation et acceptation par le Conseil général a été fixé par le Canton de Vaud en 2020, délai adapté du fait de la pandémie.

Les Conseils généraux annulés en mars et juin ont été déplacés/regroupés en septembre, séance lors de laquelle la Municipalité a traité la motion par la présentation d'un préavis aux Conseillères et Conseillers. La proposition de mutation en Conseil communal ayant été refusée, le Conseil général d'Allaman reste en place.

## **POLICE**

En raison de la pandémie et du semi-confinement en 2020, les tâches et notamment le contrôle des parkings par l'ASP (Assistant de Sécurité Publique) chargé de la Commune d'Allaman ont diminué. En effet, la plupart des personnes ont été confinées, privilégiant le télétravail. Il est à relever que le bénéfice généré par les amendes d'ordre, après règlement des frais administratifs et de l'ASP, revient entièrement à la Commune.

## **EMPLOYE COMMUNAL**

Notre Employé communal, M. Jean-David Pignet, est la personne que vous croiserez dans les multiples recoins de la Commune, du bord du lac à la Grande Salle, ou au giratoire à l'entrée de la Commune. Il habite dans la Villa IKEA, renommée « La Lézardière », et accomplit un travail conséquent et toujours dans la bonne humeur. Depuis janvier 2016, il est appuyé dans ses activités par son épouse, Mme Véronique Pignet. Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'appui d'un employé communal toujours volontaire et partant pour l'organisation des manifestations dans le Village. Son épouse est présente afin de l'épauler dans divers préparatifs. Ceci est très apprécié, tant en interne que par les citoyennes et citoyens d'Allaman.

## **GRANDE SALLE ET CAFE DE LA GARE**

Le changement de toutes les ampoules du plafond avec une solution innovante a été effectué en 2019, garantissant ainsi une baisse de consommation appréciée lors des locations et de l'utilisation de la Grande Salle.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013, Mme Anzalone et M. Cadente ont repris l'exploitation de l'établissement en tant que gérants. Ces derniers ont effectué des travaux à l'intérieur du café et dans le foyer afin de donner une nouvelle atmosphère aux locaux. Ces travaux sont maintenant terminés.

Là aussi, la Municipalité a effectué des contrôles et des modifications afin de garantir le respect des normes incendies et sécuritaires dans ces nouveaux locaux. L'activité commerciale du Café-Restaurant de la Gare a été freinée par la pandémie et le semi-confinement. Les tenanciers ont toutefois pu rebondir en offrant une formule « Take Away ». En parallèle, la Municipalité a également appuyé les locataires par l'octroi d'une réduction de loyer en lien avec le bail commercial.

### **LOCATION DE SALLES : GRANDE SALLE (Gare) et SALLE DU FOUR (Petite Rue)**

Vu la situation stratégique de la Grande Salle, cette dernière est très demandée pour des locations commerciales et quelques manifestations privées. L'agenda tient compte aussi bien des manifestations de sociétés locales que des Conseils généraux.

Il est également à relever que la tendance conjoncturelle est marquée par l'activité commerciale et ceci depuis 2 ans, avec un effet de baisse sur les ventes de détail. A noter également, et seulement pour la Grande Salle, qu'un contrat de location a été établi pour chaque manifestation.

Les locations de la Grande Salle ont été stoppées dès le 13 mars 2020 par la pandémie et le semi-confinement, ceci ayant eu pour conséquence la fermeture immédiate des locaux au public. Nous avons par la suite pu relouer la Grande Salle dans le respect des normes sanitaires et entre les conseils généraux déplacés en septembre et ceux fixés en octobre et décembre.

La Salle du Four est utilisée par nos sociétés locales et est également mise à disposition des commissions (gestion, finance ou autre). Les habitants d'Allaman qui désirent organiser des manifestations au Four peuvent le faire, toutefois dans un cadre restreint. De ce fait, nous ne manquons pas de rediriger les personnes intéressées sur le nouveau Refuge intercommunal « Les 3.com ».

### **REFUGE FORESTIER INTERCOMMUNAL Les 3.com – ALLAMAN – BOUGY-VILLARS – FECHY**

Le Refuge intercommunal, situé sur la Commune de Pizy, facile d'accès et bénéficiant d'un cadre magnifique, offre la possibilité d'accueillir des manifestations durant toute l'année. Un système de location a été mis en place pour permettre à tout un chacun de le louer par le biais du site Internet de la Commune d'Allaman ou de celui de la Commune de Féchy (accès direct).

Après chaque réservation, un courriel de confirmation est adressé au demandeur. Tous les habitants de la Commune d'Allaman ont reçu une fiche signalétique avec les caractéristiques du refuge.

Les toilettes sèches installées à l'extérieur du refuge fonctionnent très bien. Les toilettes « usuelles » sont ainsi réservées aux personnes à mobilité réduite, comme initialement prévu.

Les 3 tables extérieures et bancs en bois massif faits sur mesure ont été offerts par les trois Communes. A la belle saison, il est également possible d'y faire des grillades à l'endroit réservé à cet effet.

Il est à relever qu'en raison de la pandémie et du semi-confinement la location a été stoppée, et de ce fait nous avons pu observer une baisse des locations du Refuge et des réservations. Nous espérons que la situation sanitaire évoluera positivement afin de pouvoir mettre ce magnifique objet à disposition des habitants de notre région.



***ECOLES – ASSAGIE (Association scolaire Aubonne - Gimel - Etoy)***

Notre délégué, membre du Conseil général d'Allaman et siégeant lors des Conseils intercommunaux de l'ASSAGIE, est Monsieur Daniel Jaquet. Il se joint à Madame Sandrine Verardo, Municipale, afin d'y représenter la Commune.

Pour 2020, l'exercice est considéré comme bon, même si sa comparaison avec les exercices précédents est plus difficile compte tenu des fluctuations des charges et des produits au vu de la pandémie.

A noter la nécessité d'augmenter les nettoyages des bâtiments afin de répondre aux différentes directives de la DGEO concernant la désinfection des locaux, toujours en lien avec la situation sanitaire.

Les projets de planification des constructions avancent et le crédit d'étude pour les constructions de Féchy a été voté et accepté en septembre 2020.

Pour ce qui est des cantines scolaires, cette année en dents de scie a été marquée par l'annulation complète de la livraison de repas de mi-mars à fin avril, ceci étant dû à la fermeture des écoles durant la première vague de Covid. Toutefois et de manière générale, il a été observé que depuis la rentrée d'août 2020 une légère augmentation des repas servis dans les différentes cantines est en augmentation, particulièrement à Gimel.

Quant aux camps scolaires, activités culturelles et sportives, un très grand nombre d'événements ont été annulés compte tenu de la situation sanitaire et des directives Covid de la DGEO. Nous espérons vivement que ces activités pourront à nouveau être ouvertes normalement aux élèves dès la rentrée 2021.

Les élèves continuent à bénéficier d'un abonnement de transport vraiment confortable et bien négocié, leur permettant ainsi de se déplacer aisément sur les différents sites et dans différentes communes.

Quant aux centres de Jeunes d'Aubonne, de Gimel et d'Etoy, fréquentés par des jeunes d'Allaman, ils ont également subi les restrictions imposées par le Covid.

***ARASMAC***

L'ARASMAC a été dotée d'un nouveau site internet [www.arasmac.ch](http://www.arasmac.ch) que nous vous invitons vivement à consulter en cas de besoin.

Pour rappel, Allaman fait partie des 62 Communes du district de Morges, regroupant l'Association Régionale pour l'Action Sociale pour les régions Morges, Aubonne, Cossonay, son but étant la mise en application des dispositions de la Loi sur l'action sociale vaudoise faisant partie des attributions des Associations de Communes, et d'appliquer le règlement en lien aux Agences d'Assurances Sociales. Elle a aussi comme but optionnel l'accueil de jour des enfants. Leurs locaux se situent au Centre Social régional de Morges, Rue de Couvaloup 10 et Rue des Fossés 4 en ce qui concerne l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la Région Morges-Aubonne) et l'AFJ (Accueil Familial de Jour).

Son Conseil Intercommunal comprend un délégué par Commune membre ainsi qu'un suppléant, membres de la Municipalité et désignés par elle. Les délégués sont élus en début de législature et pour 5 ans. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du projet de budget et l'approbation de la gestion et des comptes.

L'ARASMAC, c'est aussi l'aide sociale au travers du Revenu d'Insertion (RI) garantissant l'apport de frais de subsistance aux personnes dans le besoin, favorisant leur indépendance économique et personnelle et assurant leur intégration. Ce sont les Assurances sociales regroupant les prestations liées à l'AVS, AI, le subside pour les assurances maladie, les allocations familiales et les APG. Ce sont également des prestations complémentaires pour les familles qui vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans, domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins et qui, malgré une activité lucrative, n'arrivent pas à couvrir leurs dépenses reconnues. Et c'est aussi l'accueil de jour des enfants, soit en crèche ou auprès de mamans de jour.

Concernant l'accueil de jour, cette année 2020 a permis l'extension des places d'accueil aux UAPE d'Etoy et de Gimel.

## **ROUTES**

Suite aux travaux de réfection des canalisations effectués dans la Petit Rue, la réfection complète de la route a été faite avec la pose de nouveaux regards et de nouvelles bordures.

Le trottoir situé en bas de la rue a été modifié et une rigole en pavé en son centre et permettant l'évacuation aisée des eaux de pluie a été installée.

Quelques travaux d'entretien régulier ont été effectués, notamment le changement d'un regard affaissé à la Route de la Gare, ainsi que le marquage de places de stationnement pour la Café-Restaurant de la Gare.

Plusieurs permis de fouille ont été délivrés, dont certains dans le cadre de travaux en vue du déploiement de l'ultra haut débit par Swisscom-Cablex.

Quant aux pompages et vidanges des sacs de route nécessaires à leur bon fonctionnement, ils ont été effectués selon le planning habituel.

Concernant la vitesse du transit dans le village, le radar pédagogique placé à différents endroits a permis de réguler, tant bien que mal, le ralentissement des véhicules.

Rien de nouveau concernant les travaux de déneigement. Ces derniers sont effectués, d'une part par les services de l'Etat, et d'autre part par le biais de l'entreprise de Monsieur Christian Streit mandatée pour effectuer le salage et le déneigement du côté Nord de la gare. Pour ce qui est du nettoyage et de l'entretien des trottoirs et du reste des routes, les travaux reposent sur les épaules de notre Employé communal. En ce qui concerne les chemins privés, nous vous rappelons qu'ils ne sont plus déneigés par la Commune. Quant aux mesures de précaution contre d'éventuelles congères le long de la Route du Signal, elles ont cette année encore fait l'objet de mesures préventives par l'installation de chabourys.

L'entretien du matériel de la Commune est effectué régulièrement, et ce en plus du soin particulier apporté par notre Employé communal aux différents équipements mis à sa disposition. Les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du matériel, du tracteur et des machines, ainsi que les entretiens, les services ont été effectués de manière raisonnable pour le bon ordre des travaux de voirie.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Notre fournisseur d'éclairage public, à savoir la SEFA, continue de s'occuper de l'entretien de notre réseau et du changement des ampoules défectueuses.

Comme à l'accoutumée, nous invitons les personnes à nous signaler les pannes éventuelles et nous remercions ceux qui ont la gentillesse de nous en informer.

## **STATIONNEMENT**

Le parking de la Grande Salle a été réaménagé et équipé d'un horodateur. Son stationnement est dorénavant payant. Toutefois, les Allamanais au bénéfice d'une autorisation Municipale sous forme de carte journalière ou de macaron peuvent y parquer en application du Règlement de stationnement privilégié.

La publication des nouvelles mesures ayant été validée, la mise en fonction de l'horodateur a pu se faire le 11 mai 2020.

Les places de parc ont été redessinées et marquées en blanc, les nouveaux panneaux de signalisation ont été posés et le pontage des fissures effectué. Nous avons également profité de déplacer le panneau publicitaire placé à la sortie du parking pour permettre une meilleure visibilité.

De plus, des travaux de renforcement des bordures ont été faits et un magnifique cèdre a été planté, donnant ainsi plus de vie à cet endroit.

Concernant le projet du nouveau parking de l'Entrée Nord, nous vous invitons à vous référer à la rubrique « Travaux sur dossiers ». (Page 5)

La mise en vigueur (en avril 2019) du nouveau Règlement de stationnement privilégié a fait l'objet d'une pétition qui a abouti à la modification des tarifs de notre Règlement. L'annexe dudit Règlement a donc été modifiée avec des tarifs revus à la baisse, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La vente des autorisations de stationnement sous forme de cartes journalières ou macarons se fait auprès du guichet du Contrôle des Habitants (pendant les horaires d'ouverture). Les paiements peuvent désormais être effectués par cartes bancaire ou de crédit.

A noter que depuis la mise en place des nouvelles réglementations, l'occupation de nos parkings par les pendulaires de la gare a fortement diminué et permet des rentrées financières.

Malheureusement, la problématique du stationnement dans les zones de loisirs du bord du lac, et plus particulièrement le long de la Route de la Plage, n'est toujours pas résolue, et ce malgré la pose de signalisations provisoires pour éviter tout parcage illicite sur les trottoirs et nos demandes d'intervention répétées auprès de la Gendarmerie. De plus, les réglementations mises en place pour lutter contre la pandémie n'ont pas simplifié les choses.

Les contrôles et à la surveillance des temps de stationnement autorisés sur nos parkings sont toujours effectués avec beaucoup de sérieux par les Assistants de la Sécurité Publique (ASP) au service de la Commune.

## **GARE**

La passerelle installée le 26 mai 2019 fait le bonheur des marcheurs et coureurs, friands de petits raccourcis, toutefois l'éclairage public y fait toujours défaut. Le dossier suit son cours et l'installation de luminaires sera vraisemblablement effectuée en 2021.

L'arrêt de bus (côté Sud de la gare) aménagé pour la desserte de la ligne de bus 724, d'Etoy à Allaman, est très fréquenté. A noter que la ligne rencontre un franc succès et qu'elle est très appréciée. L'emplacement de cet arrêt a été abordé lors d'échanges qui ont lieu avec les différents intervenants concernés, voir paragraphe suivant.

En effet de nombreuses discussions sont en cours avec les CFF, la Commune d'Aubonne, l'ARCA et la DGMR dans le cadre du lancement d'une étude d'Interface proposée par les services de l'Etat, et ceci afin de trouver des solutions aux problématiques relatives aux arrêts et stationnements des bus, notamment des deux transports actifs dans le secteur de la gare, de l'installation de WC publics, du P+R, du stationnement des deux roues (motos et vélos) ainsi que de la mobilité douce.

## **SITE INTERNET**

Nous avons le grand plaisir de vous informer que notre site internet fait « peau neuve » avec pour but une lisibilité plus logique et simplifiée, par l'ajout notamment de nouvelles rubriques et davantage d'interaction. Il est fin prêt et sera mis en production en janvier 2021.

Dès lors, nous vous laisserons le soin de le découvrir en parcourant les différentes rubriques et vous souhaitons d'ores et déjà une bonne navigation au gré des pages. A noter que les rubriques seront alimentées et ajustées au fil du temps.

---

## **SDIS – PC – DOMAINES et FORÊTS – PORT – PLAGES – EGLISE**

**Michel Gfeller**

### **SERVICE DU FEU / SDIS ETRAZ-REGION**

Cette année et pour cause de pandémie le traditionnel Rapport annuel du SDIS Etraz-Région n'a pas eu lieu. Toutefois, le SDIS a édité une brochure qui relève tous les points importants et les interventions qui se sont déroulées en 2020.

A rappeler également que le Municipal en charge du SDIS a pris la vice-présidence du Conseil Intercommunal pour la durée de la législature.

La Commune accueille régulièrement des équipes du SDIS Etraz-Région qui procèdent à des exercices d'entraînement, notamment au bord du lac et également vers l'usine Cornaz et Mobimo. En cette année un peu particulière, nous n'avons pas pu offrir d'apéritif en raison des restrictions sanitaires.

Le contrat de maintenance avec la maison PRIMUS pour l'entretien des extincteurs a été mis en place et tous les anciens extincteurs ont été changés. Le parc d'extincteurs de la Commune est maintenant aux normes.

### **PROTECTION CIVILE / ORPC DE MORGES**

Depuis 2012, nous faisons partie de la nouvelle organisation PCi (ORPC) centralisée dans le District de Morges. A relever que cette organisation englobe toutes les communes du district, y compris celles de la région de Cossonay.

En cette année et comme pour le SDIS Etraz-Région, aucune séance ne s'est déroulée en présentielle, les comptes ont été votés par courrier.

A noter également que l'ORPC a largement contribué financièrement à la remise au norme de notre abri PC, notamment au niveau des ventilations et des portes blindées. L'Employé communal a reçu les instructions nécessaires à l'entretien régulier du matériel.

## **FORETS – DOMAINES ET PARCS**

Les plantations effectuées dans la zone forêt du bord du lac, et plus précisément situées entre la station de pompage (STAP) et le parking, font toujours l'objet d'une surveillance régulière par le garde forestier. Une barrière plus haute devra être installée afin que les chiens ne puissent plus entrer dans la zone de captage.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles concernant le plan de gestion de la zone forestière du bord du lac, celui-ci étant encore à l'étude auprès des services cantonaux.

Finalement, par cet état de fait, les promeneurs ont toujours le loisir de fréquenter les sentiers menant à l'embouchure de l'Aubonne.

M. Fabian Drollinger (remplaçant de M. Treboux parti en retraite), Inspecteur de notre arrondissement, se dit très volontaire pour faire avancer les choses afin d'amener ledit plan de gestion à son terme.

Concernant le Groupement Forestier de la Saubrette, M. François Martignier est toujours le référent pour la Commune. Suite à la décision du Canton de facturer la TVA au Groupement forestier, il a été décidé de solder le compte et de mettre fin au Groupement forestier du Signal.

Suite à des tempêtes en 2020, et malgré l'interdiction d'intervention dans les forêts protégées, nous avons dû ordonner plusieurs abattages d'arbres afin de sécuriser le Chemin des Ânes allant jusqu'au port des Batiaux. Quelques arbres ont également été abattus le long du Chemin Creux.

Le Municipal en charge des forêts, des Municipaux de la Commune d'Aubonne et des collaborateurs de la DGE (Direction Générale de l'Environnement) se sont rencontrés à différentes reprises pour discuter de la renaturation de l'Armary. Le projet verra le jour en 2021, après négociation avec les propriétaires fonciers. La Commune d'Aubonne qui porte et gère le projet a reçu le feu vert de son Conseil communal, ce qui permet de mandater les différentes entreprises.

Notre Commune s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides dits dangereux pour l'environnement et la santé, raison pour laquelle l'entretien du préau a fait l'objet d'une tonte d'herbe adaptée.

## **PLAGE – CAMPING**

La zone plage de notre Commune bénéficie d'un agréable ombrage naturel. Elle est parée d'une douche, de sanitaires, ainsi que d'un radeau mis à l'eau tous les printemps. Afin de remplacer le radeau existant et vétuste, la Municipalité a trouvé une très bonne solution par l'acquisition d'un nouveau radeau en plastique recyclé, avec pour avantage des éléments assemblés qui permettront un démontage et un stockage facilités. L'ancien radeau sera débarrassé.

Ce lieu est toujours très prisé et remporte un vif succès auprès des familles et des amoureux de la nature qui apprécient la préservation et le naturel du site.

Nous avons eu l'opportunité d'acquérir quatre tables en bois demi-rond et avons pris la décision d'en installer deux en bordure du Port à sec, et deux sur la pelouse bordant le lac devant la place où se déroule la fête du 31 juillet. Nous avons également fait l'acquisition de 4 grills qui seront installés en 2021. En effet, en 2020 et par respect des restrictions sanitaires, nous n'avons pas pu « mettre en avant » les zones de plage.



## **CIMETIERE**

Une nouvelle politique écologique pour l'entretien du cimetière a été mise en place. Différents écriteaux à l'entrée du cimetière expliquent cette pratique.

## **VERGER COMMUNAL**

Le verger communal est composé d'arbres fruitiers, notamment de cerisiers de différentes essences. Il est entretenu chaque année afin d'offrir de beaux fruits. Arrivés à maturité, les fruits sont à disposition de la population et peuvent être consommés sur place ou ramassés.

Pour rappel et suite à l'abattage d'arbres chez certains propriétaires, dont la Commune d'Allaman, la compensation d'arbres requise par le Règlement communal s'est faite au verger communal. Cinq arbres de différentes essences, tels que poiriers et pruniers, ont été replantés à fin 2016 afin d'offrir une plus grande variété de fruits à cueillir.

Le Municipal en charge du verger et l'Employé communal rencontreront un pépiniériste dans le but d'améliorer la gestion des vieux arbres et de créer un tournus d'abattage et de plantation de jeunes arbres.

A noter qu'un magnifique saule pleureur a été replanté au Port à sec pour compenser l'abattage de l'arbre situé en son centre et qui était malade.

## **VIGNES**

La Commune a le privilège de posséder des parcelles de vigne totalisant env. 2700 m<sup>2</sup>. Elles sont gérées par Messieurs Jean-Luc Reymond qui s'occupe de la viticulture, et Gérard Vontobel, chargé de la vinification et de la mise en bouteille pour le compte de la Commune.

Cette vigne est actuellement cultivée selon les principes de la production intégrée. Les vignes de cépages rouges Gamaret et Garanoir sont maintenant âgées de 30 ans. Une partie de la récolte sert à la Réserve communale de vin blanc et rouge, l'autre partie est vendue sous forme de moût à la Cave de Mt-Féchy.

Cette année et en raison de la fermeture du Contrôle des Habitants en raison de la pandémie, nous avons dû proposer la vente du vin par voie de livraison par l'Employé communal. De plus, nous avons mis en vente des verres gravés avec l'écusson allamanais et sans millésime.

## **PORT DE LA PECHERIE**

Le Municipal en charge du port, en collaboration avec la Municipale en charge des constructions, a dû faire abattre l'arbre situé au centre du port pour des raisons sécuritaires. Nous en avons profité pour redistribuer les places et rendre propre le sol en chaille.

Pour répondre à différentes suggestions d'usagers, la Municipalité a procédé à l'installation d'un container maritime provisoire et de racks à paddles afin de favoriser le « slow tourisme » au port. La gérance a été confiée à M. Stephan Heiniger qui organise notamment des camps avec les écoles pour le nettoyage des déchets sur la plage, et des camps de sports nautiques tels que paddles et kayaks.



A noter que les nouvelles places de port sont attribuées en priorité aux habitants de la Commune d'Allaman.

## **EGLISE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est M. Jean-David Piguet (Employé communal), qui s'occupe de la maintenance.

A noter que la sonorisation a été améliorée par l'acquisition d'un nouveau micro et de deux enceintes qui servent lors de manifestations à large fréquentation.

Le Municipal en charge de l'Eglise et la Municipale en charge des bâtiments travaillent conjointement sur un projet ayant pour but le changement du chauffage.

En fin d'année, des dispositions ont été prises afin de procéder au changement du marteau et du système électronique de l'horloge et des sonneries. En effet, après de longues années de bons et loyaux services, les sonneries de l'Eglise « ont rendu l'âme » par usure.

---

## **TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME**

**Marcela Martin**

### **POLICE DES CONSTRUCTIONS**

#### **3 permis de construire ont été délivrés en 2020 :**

- 30403: M. Jean Lauber – Parcelle N° 397 – Création d'un mur de protection. (Dispense d'enquête)
- 30363 : CFF SA – Parcelle N° 90 + DDP 398 – Démolition des bâtiments N°s 290a et b.
- 30440 : Commune d'Allaman – Parcelle N° 83 – Agrandissement de la Salle communale, construction d'un couvert sur l'entrée principale et pose d'une isolation supplémentaire sur les façades Nord, Ouest et Sud.

#### **5 permis d'habiter/d'utiliser (PHU) ont été délivrés en 2020 :**

- 1/2020 : IKEA Centres Switzerland SA - Parcelle N°88 – Transformation/Modification partielle de la façade Nord et réaménagement du rez-de-chaussée.
- 2/2020 : Comaz & Fils – Parcelle N° 471 – Adjonction/Echange d'antennes sur une station de base de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA. (Ancien projet)
- 3/2020 – 30110 : M. Jacques Aubert – Parcelle N° 211 – Rénovation de l'habitation N° 272 et transformation du garage.
- 4/2020 : Mme Nunziante et M. Giuseppe Cassano – Parcelle N° 114 – Transformation, constructions et aménagement d'un bâtiment existant.
- 5/2020 - 30154 : IKEA & INGKA Centres Switzerland SA – Parcelle N° 88 – Installation de casiers de retrait pour la vente online et adjonction d'un escalier extérieur au quai de chargement, façade Sud.

## ***SERVICE TECHNIQUE***

Poursuite de la collaboration fructueuse avec le Service Technique Intercommunal STI basé à Gland.

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### ***VILLA « IKEA » (Route de la Gare)***

Des travaux de première nécessité et de mise en conformité ont été entrepris et partiellement exécutés (isolation thermique des façades, changement des fenêtres, mise en conformité des installations électriques avec contrôle OIBT, etc.) pour pouvoir relouer la villa à la famille Piguet (Employé communal).

### ***BÂTIMENT DE LA « GRANDE SALLE »***

Conformément au préavis N° 5/2019 les travaux d'isolation partielle des façades et d'agrandissement ont débuté et seront achevés en 2021.

### ***CAFE-RESTAURANT DE LA GARE***

Suite aux infiltrations d'eau de la terrasse, cette dernière a dû être entièrement refaite ainsi que le plafond de l'entrée Ouest du restaurant.

### ***BÂTIMENT CHANTEMUIDS***

Dans le but d'une économie d'énergie, les fenêtres ont été entièrement changées. L'étanchéité de la terrasse a été refaite suite aux importantes fuites d'eau constatées.

### ***BÂTIMENT COMMUNAL « GRANDE ECOLE » ET APPARTEMENT DE FONCTION***

Les fenêtres ont été changées. Un projet concernant le changement de mode de chauffage (actuellement par radiateurs électriques) est à l'étude (proposition de PAC), il sera poursuivi en 2021.

A noter qu'en raison de grandes « pertes thermiques », le mur situé entre l'Administration communale et l'Eglise a été isolé.

### ***EGLISE***

Il est à rappeler qu'une nouvelle installation de chauffage à l'Eglise est de première urgence avant que des dégâts irréversibles n'abiment l'édifice.

Une étude avec la PAC, jumelée avec celle du bâtiment communal et chauffage au sol, a été prévue. Le devis est en cours, à réaliser en 2021.

## **TRAVAUX SUR DOSSIERS**

### **LITTORAL CENTRE ALLAMAN – BÂTIMENT COOP**

Des discussions ont eu lieu avec les architectes mandatés par la COOP dans le cadre des rénovations intérieures et extérieures, et la possibilité d'un accès à niveau depuis la gare.

La COOP a également donné son accord de principe quant à l'aménagement d'une route de contournement sur leur propre terrain.

### **LITTORAL PARC – Parcelle de MOBIMO**

A la demande de locataires et d'acquéreurs potentiels, divers entretiens ont eu lieu pour une présentation et prise de connaissance des dossiers et des activités envisagées. A ce jour, et pour différentes raisons, tous les dossiers sont restés sans suite.

### **LITTORAL PARC - IKEA**

Divers entretiens ont eu lieu avec la Direction afin d'établir un passage sécurisé entre la Salle communale et l'entrée d'IKEA. Les coûts devraient être entièrement assurés par l'enseigne.

Pour mémoire, IKEA ne possède pas de servitude de passage sur la parcelle communale. Les discussions n'ont toujours pas abouti à ce jour.

### **PGA**

Le mandat a été attribué au bureau d'urbanisme PLAREL SA à Lausanne. M. Pierre Meylan, responsable du dossier, nous a informés que suite à la publication parue dans la FAO en août 2019 (en application de la LAT, Loi sur l'Aménagement du Territoire), les projets de futures constructions sont temporairement gelés.

Le nouveau PGA devrait être finalisé en 2021 afin de pouvoir bénéficier des subventions octroyées par le Canton.

### **PPA DEZALEY EST**

Le projet consistait en la construction de petits immeubles résidentiels et d'un bâtiment avec places de parc.

Malgré diverses demandes adressées aux architectes afin de faire modifier le projet pour le rendre conforme au PPA (Plan Partiel d'Affectation), ces dernières sont restées sans suite.

En août 2019, le dossier a été « gelé », et ce jusqu'à l'approbation du nouveau Règlement du PGA. Il sera revu avec une forte diminution, voire suppression totale, des droits à bâtir exigée par le Canton.

Des discussions avec les propriétaires et leurs avocats, ainsi qu'avec les Services de l'Etat, sont en cours.

## **CHÂTEAU D'ALLAMAN**

Plusieurs séances ont eu lieu avec des « acquéreurs potentiels » ayant sollicité un entretien afin de présenter des idées d'aménagements. Tous les projets restent pour l'instant « sans suite ».

## **DOSSIER EN LIEN AVEC LA POLICE DU COMMERCE – Restaurant La Pêcheur**

En étroite collaboration avec la Police du Commerce, la Commune est en charge de la régulation des demandes de licences des restaurants situés sur le territoire allamanais.

Cette année a malheureusement vu la suppression de la terrasse du Restaurant La Pêcheur qui se trouvait sur du domaine public appartenant au Canton (terrasse installée sans autorisation).

La régularisation de la licence d'exploitation suite au départ du gérant est en cours. Elle est liée au projet de construction de mise en conformité, également en cours.

## **DOSSIERS PARTICULIERS (Sujets à litiges)**

Afin de défendre les intérêts de la Commune, certains dossiers ont dû faire l'objet d'une assistance par le biais d'avocats. Certaines affaires sont toujours en cours.

## **LITTORAL PARC**

Participation à diverses séances du Comité (la Commune fait partie de cette association avec les communes d'Aubonne, Etoy et St-Prex, elle est sujette à une participation financière).

A la demande du Canton, une nouvelle version du plan (PAC) doit être mise à l'enquête publique. A ce jour, le dossier est toujours en cours.

Une collaboration en lien à la mobilité douce et la création d'un parc à vélos reste à développer sur toute la zone. Des discussions ont eu lieu concernant la création d'un parking (voitures et vélos).

En collaboration avec l'ARCAM, une demande de subvention pour l'étude a été faite auprès des Services de l'Etat.

## **MOBILITE DOUCE – PARC A VELOS – Parcelle N° 134**

A l'initiative de la Commune d'Aubonne et de l'ARCAM, plusieurs études ont été élaborées pour déterminer les besoins en nombre de places et des communes avoisinantes intéressées à participer activement à ce projet.

Finalement, la solution retenue après de nombreuses séances a été chiffrée dans le but d'élaborer des demandes de subventions (octroyées par DGMR et Littoral Parc) et un plan de répartition des coûts restants entre communes concernées (Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Etoy, Féchy et Perroy). Le projet devrait se concrétiser en 2021.

Un trajet de mobilité douce entre la gare d'Allaman et la Route Suisse (piétons et vélos) a également été étudié. Toutefois, la solution envisagée s'est heurtée au préavis défavorable du Service de la Faune et de la Forêt. A poursuivre en 2021.

## **HANGAR VIRCHAUX**

Les CFF ont récupéré ce bien immobilier suite à l'extension de droit de superficie octroyé à M. Virchaux.

Des séances ont eu lieu sur place en présence de collaborateurs de l'entreprise ORLATI et du Voyer des services de l'Etat en vue de sa démolition. Pour le moment, aucune information ne nous est parvenue concernant l'usage futur de ce terrain.

## **PORT A SEC DE LA PECHERIE – Réfection de la surface et Installation d'un container**

Dans le cadre du réaménagement de la surface et redistribution des places après le remplacement du peuplier par un saule pleureur, et afin de répondre à la demande de la population et d'usagers de la région et d'assurer un développement dynamique des sports nautiques, un container de 15m<sup>2</sup> a été posé (sans fondations) au Nord de la parcelle. Ce dernier sera habillé en 2021 avec du bois pour se fondre parfaitement sur le site. Des racks à paddles et kayaks ont également été mis à disposition.

Afin de diminuer le trafic routier dans cette zone et encourager des usagers à la « mobilité douce », un projet d'installation de racks à vélos est à l'étude. A concrétiser en 2021.

## **DIGUE**

Concernant le projet de mise en conformité de la digue, nous vous invitons à vous référer à la rubrique « Travaux sur dossiers ». (Page 6)

---

## **SERVICES INDUSTRIELS**

**Dominique Streit**

### **EPURATION DES EAUX USEES**

Bien que la Station d'épuration fonctionne bien, la vétusté de son installation ne permet toujours pas le respect scrupuleux des nouvelles normes en vigueur.

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) nous a régulièrement tenus informés du résultat des analyses, avec parfois des dépassements de certaines concentrations. Les rapports d'analyse réguliers donnent des informations sur la conduite de la STEP.

Nous constatons que malgré l'âge avancé de la station d'épuration - mais surtout grâce à l'excellent travail fourni par M. Jérôme Celeschi qui s'occupe de la STEP, seul un critère, à savoir la valeur des nitrites (NO<sup>2</sup>), dépasse légèrement la norme fédérale.

M. Jérôme Celeschi a repris le poste d'exploitant de L'AIEE de Perroy. Il remplace M. Jean-Philippe Cante, exploitant de la STEP de Perroy qui a dû quitter son poste pour des problèmes de santé. Il a été temporairement appuyé par M. Jean-David Pignet qui a pris le relais pour la STEP d'Allaman. Un nouvel employé spécialisé devrait être embauché en 2021.

Dans le cadre du Plan cantonal sur le traitement des micropolluants, nous rappelons le projet en cours avec le regroupement de 20 Communes comprenant 9 STEP existantes et situées entre Rolle et St-Prex. En raison du Covid et du fait qu'aucun terrain pouvant accueillir une STEP régionale n'ait été trouvé à ce jour, le Comité de pilotage ne s'est pas réuni en 2020. Par ailleurs, le dossier sera transmis à la prochaine législature pour traitement.

Chaque année la Direction Générale de l'Environnement (DGE) organise le Bilan de l'épuration vaudoise. L'édition 2019 a été annulée en raison de la pandémie.

A noter que toutes les pièces défectueuses de la STEP ont été changées tout au long de l'année et que l'entretien régulier a été assuré.

Nous rappelons également la taxe annuelle de Fr. 9.- par habitant sur les micropolluants, et ce depuis 2016 jusqu'en 2040. Cette taxe servira à cofinancer les projets de STEP compatibles avec la nouvelle loi sur le traitement des eaux usées.

### ***PGEE – Plan général d'évacuation des eaux***

Réfection des conduites EC/EU selon le plan PGEE de la Commune :

Suite à la validation du préavis N° 4/2018 le 10 décembre 2018 dans le cadre de la réfection des conduites dans la Petite Rue, les travaux ont débuté en janvier. Après une interruption de mars à mai pour raison de Covid, les travaux ont été terminés en juin. L'enveloppe de Fr. 300'000.- allouée à ce projet a été respectée.

L'entreprise Künzli SA, située à Rolle, effectue chaque année le curage des canalisations des eaux usées et des eaux claires sur une portion du village. Cette opération permet de maintenir en état les conduites souterraines. Le coût de cette entretien annuel avoisine Fr. 10'000.-. Cette année les curages effectués ont couvert la partie Nord de la Commune.

Préavis N° 9/2020 concernant la création d'une fosse de pompage sur la canalisation de la Route de la Plage : Ce préavis dont les travaux ont été budgétisés à Fr. 60'000.- a été accepté en octobre. Egalement retardés par la pandémie, les travaux prévus débuteront en avril 2021, dès l'arrivée des beaux jours.

### ***DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE FECHY***

L'Entreprise Henny gère la déchèterie intercommunale de Féchy. Nous faisons partie du Comité de l'Entente intercommunale de la déchèterie comprenant les Communes de Bougy-Villars, Féchy, Perroy et Allaman. De cette Entente et étroite collaboration, qui a bien fonctionné pendant 3 ans, a découlé la signature d'un contrat de 5 ans avec BeRecycling qui a repris l'ensemble des contrats liant les Communes avec Jaccoud Transports et Henny Transports. BeRecycling est une filiale d'Henny Transports. Cette Entente devenue inutile a finalement été dissoute.

La déchetterie de Féchy est entièrement opérationnelle depuis juin. Dès cette date, le citoyen paie ses dépôts de déchets au prorata et directement à l'entreprise BeReCycling.

A fin décembre, 148 cartes d'accès avaient déjà été achetées par les habitants d'Allaman sur 235 ménages, soit 63% des ménages ont pris une carte. Nous sommes satisfaits que la population de la Commune ait bien accueilli le nouveau concept « pollueur-payeur » préconisé par la Confédération.

Du fait qu'aucune opposition n'ait été reçue après la publication du règlement dans la feuille des Avis officiels, le nouveau règlement concernant les déchets est entré en force en novembre.



## **ECOPOINTS VILLIGER**

En 2020, les habitants de la Commune ont ouvert 9838 (9751 en 2019) fois les goulottes des Ecopoints avec leur carte. La taxe de Fr. 2.- par ouverture a rapporté Fr. 19'676.- (Fr. 19'502.- en 2019). La société Henny Transports chargée du transport des déchets et la SADEC, de l'incinération des sacs, nous ont facturé Fr. 20'980.- (Fr. 20'912.- en 2019) pour le chargement et l'incinération des ordures ménagères. La différence entre la facture et l'encaissement de la taxe est de Fr. 1'304.- (Fr. 1'411.- en 2019) en défaveur de la Commune.

L'entretien des Ecopoints coûte en moyenne Fr. 5'000.- par an. En 2020 le montant des factures était de Fr. 4'970.-. En comparaison, le montant se situait aux environs de Fr. 2'265.- en 2019 et de Fr. 7'930.- en 2018.

Nous constatons une belle régularité dans le dépôt des sacs incinérables, avec un déficit régulier dans le cadre de cette activité. Nous notons un poids moyen du sac à 5.6 kg, ce qui est élevé, la moyenne normale d'un sac étant estimée à 3.5 kg.

Suite à l'application du nouveau Règlement concernant les déchets, le système électronique des Ecopoints a été démantelé à fin décembre. L'ouverture libre des Ecopoints a été mise en place dès cette date. Le sac prépayé (blanc-vert) du concept harmonisé de la SADEC rentrera donc en force dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Comparaison du dépôt des déchets dans nos Ecopoints :**

<b>Entonnes</b>	<b>1920</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Sacs incinérables	55.0	55.6	53.5	54.3
Papier	12.5	15.0	14.5	14.5
Verre	16.0	14.0	15.4	14.3

## **SIDERE (Service Intercommunal des Eaux De Rolle et Environs)**

La Commune participe étroitement aux activités du SIDERE. M. Dominique Streit, Municipal, participe régulièrement aux séances du Comité de Direction. Pour cause de Covid, le Conseil ne s'est réuni que 6 fois. M. Michel Martin est le Vice-Président de l'Assemblée Intercommunale et M. Jacques Cauderay en est le suppléant.

En 2020, des travaux importants ont été effectués sur l'axe Est de Rolle jusque dans la zone d'Allaman.

Suite à une analyse positive au chlorothalonil, la STAP (station de pompage de la plage d'Allaman) a été mise hors service dès avril 2020 par les services du SIDERE. Un courrier sous forme d'un tout-ménage a été adressé à la population d'Allaman afin de la tenir informée. La fermeture durera certainement plusieurs années. Cette fermeture n'a pas d'effet sur le budget de la Commune, du fait que cet ouvrage avait été remis au SIDERE lors de l'adhésion de la Commune au Service Intercommunal.

## **ENERGIES RENOUVELABLES**

Dix subventions de Fr. 500.- ont été accordées pour l'achat de vélos électriques, soit un montant total de Fr. 5'000.-.

Trois subventions de Fr. 3'000.- ont été accordées pour des installations photovoltaïques, soit un total de Fr. 9'000.-.

## **CIPEL – OSPAR (Ramassage de détritux)**

La CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) participe à une étude internationale sur les déchets présents sur les plages d'eau douce.

L'association Sol à Tous de Nyon, qui procède notamment au ramassage des détritux sur la plage d'Allaman, nous a fait parvenir son rapport final.

## **RAPPORT DE GESTION 2020 POUR LES FINANCES**

Patrick Guex

	Budget 2020		Comptes au 31.12.2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Totaux	2'997'993.00	2'751'353.00	2'676'980.23	2'530'067.37
Excédent charges Budget / Excédent charges Comptes	246'640.00		146'912.86	

### **Commentaires sur les comptes 2020**

Les commentaires sont établis pour les comptes où il y a un mouvement supérieur ou inférieur à CHF 1'000.00 par rapport au budget 2020.

#### **Administration générale**

- **Compte 101.300.1**

Augmentation de CHF 3'418.00, en raison des séances avec les Commissions.

- **Compte 101.317.0**

Diminution de CHF 1'676.00, en raison du Covid-19, diminution des réceptions et manifestations.

- **Compte 102.300.1**

Augmentation de CHF 8'672.00 qui est réellement de CHF 7'335.00, voir compte 102.439.0, recettes par les jetons de présence des municipaux aux différents Codir. Augmentation due à la gestion de différents projets.

- **Compte 102.303.0**

Augmentation de CHF 1'349.00, en raison de l'adaptation des cotisations sociales.

- **Compte 102.306.1**

Diminution de CHF 2'306.00, en raison des effets du Covid-19.

- **Compte 102.317.0**

Diminution de CHF 2'608.00, en raison des effets du Covid-19.

- **Compte 110.301.1**

Augmentation de CHF 1'250.00, primes Covid-19 à nos 2 employés.

- **Compte 110.304.0**

Augmentation de CHF 3'280.00, contributions additionnelles à la Caisse de pension.

- **Compte 110.305.0**

Diminution de CHF 1'245.00, assurance maladie et accidents.

- **Compte 110.318.1**  
Diminution de CHF 1'041.00, en raison des effets du Covid-19.
- **Compte 110.431.2**  
Diminution de CHF 1'409.00, en raison des effets du Covid-19.
- **Compte 120.310.1**  
Diminution de CHF 4'589.00, en raison des effets du Covid-19.
- **Compte 120.310.2**  
Diminution de CHF 1'072.00, en raison des effets du Covid-19.
- **Compte 140.317.0**  
Diminution de CHF 14'321.00, en raison de la pandémie et du fait de l'annulation de certaines manifestations.
- **Compte 140.431.0**  
Augmentation des émoluments administratifs de CHF 1'525.00, effet des macarons.
- **Compte 150.365.0**  
Diminution de CHF 2'320.00 des aides et dons.

### **Finances**

- **Compte 200.318.4**  
Augmentation de CHF 1'359.00 des frais pour contentieux et poursuites.
- **Compte 200.422.1**  
Augmentation de CHF 1'864.00, intérêts de retard, remboursement de frais.
- **Compte 210.330.0**  
Augmentation de CHF 44'764.00 des charges / défalcatons d'impôts.
- **Compte 210.400.1**  
Diminution de l'impôt sur le revenu de CHF 201'043.00.
- **Compte 210.400.2**  
Diminution de l'impôt sur la fortune de CHF 57'771.00.
- **Compte 210.400.3**  
Diminution de l'impôt à la source de CHF 30'439.00.
- **Compte 210.401.1**  
Augmentation de CHF 2'363.00 sur l'encaissement des impôts s/bénéfice net des personnes morales.
- **Compte 210.401.2**  
Augmentation de CHF 2'485.00 de l'encaissement des impôts s/capital des personnes morales.
- **Compte 210.402.0**  
Augmentation de CHF 1'622.00 des impôts fonciers.
- **Compte 210.404.0**  
Diminution de CHF 9'792.00 des Droits de mutations.
- **Compte 210.410.1**  
Augmentation de CHF 2'307.00 des revenus / des impôts sur le tabac et l'alcool.
- **Compte 210.421.1**  
Augmentation de CHF 5'404.00 des revenus / des intérêts de retard.
- **Compte 210.441.2**  
Augmentation de CHF 33'719.00, impôts sur les frontaliers.
- **Compte 210.480.0**  
Augmentation de CHF 11'817.00, prélèvement fonds de réserve douteux.
- **Compte 220.351.0**  
Diminution de CHF 105'728.00 des charges / péréquation compte de sortie.
- **Compte 220.365.7**  
Augmentation de CHF 5'000.00 / subvention pour les deux roues électriques.
- **Compte 220.365.71**  
Augmentation de CHF 9'000.00 / subvention pour les installations photovoltaïques.

- **Compte 220.381.0**

Diminution de CHF 16'910.00 attribution au fond de réserve pour l'économie d'énergie.

- **Compte 220.411.2**

Diminution de CHF 2'910.00 de la Redevance de la SEFA.

- **Compte 220.422.2**

Diminution de CHF 4'317.00 des intérêts, dividendes, placements à moyen/long terme.

- **Compte 230.330.3**

Augmentation de CHF 4'864.00 des amortissements du patrimoine financier. Amortissement de notre engagement sur le Centre Aquatique.

- **Compte 230.331.2**

Augmentation de CHF 22'400.00 des amortissements obligatoires du patrimoine administratif. Amortissement de 4 préavis.

- **Compte 230.480.0**

Prélèvements sur les fonds de réserve, augmentation de CHF 27'264.00 pour les amortissements. Soit les préavis et l'engagement sur le Centre Aquatique.

**Domaines et bâtiments**

- **Compte 310.314.7**

Augmentation de CHF 39'164.00 des charges en raison de l'aménagement du port à sec, de l'abattage et du remplacement d'un arbre au port à sec, radeau et équipement, la mise en place des grills à la plage. Travaux sur la digue et renouvellement de la Concession.

- **Compte 310.427.2**

Diminution de CHF 5'340.00 des revenus, en raison d'un remboursement sur location de terrain indue.

- **Compte 310.427.3**

Diminution de CHF 1'320.00 des revenus sur les locations des places de port.

- **Compte 330.314.6**

Diminution de CHF 2'168.00 des charges / vignes / frais d'exploitation et d'entretien.

- **Compte 350.314.1**

Augmentation de CHF 21'930.00 des charges / entretien de la Maison de la Gare « La Lézardière ». Remise en état des installations électriques, des fenêtres et de l'isolation du bâtiment.

- **Compte 350.423.1**

Diminution de CHF 1'200.00 des revenus de location, entrée du locataire en cours d'année.

- **Compte 351.312.3**

Diminution de CHF 1'613.00 des charges, eau, électricité, chauffage, effets du Covid-19.

- **Compte 351.314.1**

Augmentation de CHF 1'400.00 des charges / entretien des murs du Bâtiment de l'Eglise.

- **Compte 352.312.3**

Diminution de CHF 1'040.00 des charges, eau, électricité, chauffage, effets du Covid-19.

- **Compte 352.314.1**

Diminution de CHF 5'000.00 des charges / entretien Salle du Four.

- **Compte 353.311.3**

Diminution de CHF 3'264.00 des charges / achat de mobilier et équipement / bâtiment Administratif / salle de la Grande Ecole.

- **Compte 353.312.3**

Diminution de CHF 3'029.00 des charges / eau, électricité, chauffage, ramonage, bâtiment admin, effets du Covid-19.

- **Compte 353.314.1**

Diminution de CHF 1'580.00 des charges / entretien des bâtiments et fontaines.

- **Compte 353.315.3**

Diminution de CHF 4'156.00 des charges / entretien du mobilier et des équipements.

- **Compte 353.318.5**

Diminution de CHF 1'940.00 des charges / assurances choses, honoraires / bâtiment admin.

- **Compte 353.427.1**

Augmentation de CHF 1'300.00 des revenus / locations d'appartements quittés en cours d'année.

- **Compte 354.312.3**

Augmentation de CHF 2'271.00 des charges / eau, électricité, chauffage du Café-Restaurant de la Gare. Commande de mazout.

- **Compte 354.314.1**

Augmentation de CHF 13'438.00 des charges / entretien du bâtiment du Café-Restaurant de la Gare et de la terrasse.

- **Compte 354.315.3**

Diminution de CHF 1'478.00 des charges / entretien du mobilier et équipement du Café-Restaurant de la Gare.

- **Compte 354.423.1**

Diminution de CHF 3'750.00 des revenus / location du Café-Restaurant de la gare. Réduction du loyer liée à la pandémie.

- **Compte 354.423.2**

Augmentation de CHF 4'800.00 des revenus / location appartements, garages et places de parc du Café-Restaurant de la Gare.

- **Compte 355.311.3**

Augmentation de CHF 1'803.00 des charges / achat de mobilier et équipement de la Grande Salle de la Gare.

- **Compte 355.312.3**

Diminution de CHF 4'831.00 des charges / eau, électricité, chauffage de la Grande Salle de la Gare. Effets du Covid-19.

- **Compte 355.313.3**

Diminution de CHF 1'000.00 des charges / achats de produits de nettoyage de la Grande Salle de la Gare. Effets du Covid-19.

- **Compte 355.314.1**

Diminution de CHF 4'042.00 des charges / Entretien du bâtiment de la Grande Salle de la Gare.

- **Compte 355.423.1**

Diminution de CHF 40'000.00 des revenus / locations de la Grande Salle de la Gare. Effets de la pandémie.

- **Compte 357.314.1**

Diminution de CHF 2'275.00 des charges / entretien du bâtiment / maison Chantemuids au Village.

- **Compte 357.315.3**

Diminution de CHF 2'467.00 des charges / Entretien du mobilier et équipements / maison Chantemuids.

- **Compte 357.436.3**

Augmentation de CHF 16'500.00 des revenus / remboursement du sinistre par l'assurance / maison Chantemuids.

- **Compte 358.314.1**

Augmentation de CHF 1'101.00 des charges / entretien du bâtiment de la Petite Ecole.

- **Compte 359.311.3**

Diminution de CHF 2'158.00 des charges / Frais de fonctionnement du Refuge intercommunal. Effets du Covid-19.

**Travaux**

- **Compte 420.318.5**

Augmentation de CHF 16'658.00 des charges / honoraires / avocats / expertises. En raison du traitement de plusieurs dossiers juridiques avec l'appui d'avocats.

- **Compte 420.431.0**

Diminution de CHF 5'243.00 des revenus / émoluments administratifs, permis de construire. Effets du Covid-19.

- **Compte 430.311.5**

Diminution de CHF 1'500.00 des charges / achats de machines et véhicules.

- **Compte 430.312.3**

Augmentation de CHF 2'835.00 des charges / électricité éclairage public / éclairage du parking de la Gare.

- **Compte 430.314.2**

Diminution de CHF 15'772.00 des charges / entretien des routes. Effets du Covid-19.

- **Compte 430.314.3**

Diminution de CHF 11'454.00 des charges / entretien et signalisation / aménagements du parking de la Grande Salle et de l'Entrée Nord du Village, freinés par la pandémie.

- **Compte 430.434.2**

Augmentation de CHF 6'540.00 des revenus / taxes de stationnement / macarons.

- **Compte 430.480.0**

Diminution de CHF 28'000.00 du prélèvement sur le fonds de réserve. Opération liée aux comptes 430.314.2 et 430.314.3.

- **Compte 440.312.3**

Diminution de CHF 4'158.00 des charges / eau, électricité, parcs, promenades, cimetières. Effets de la pandémie.

- **Compte 440.314.5**

Diminution de CHF 4'335.00 des charges / entretiens parcs, zones loisirs, cimetière.

- **Compte 450.313.3**

Diminution de CHF 1'399.00 des charges / achats fournitures et matériels / entretien des Eco-points.

- **Compte 450.381.0**

Attribution de CHF 9'488.00 au fonds de réserve.

- **Compte 450.434.2**

Augmentation de CHF 18'912.00 des revenus / taxes déchets.

- **Compte 450.436.2**

Augmentation de CHF 1'457.00 des revenus / remboursement de Tiers.

- **Compte 460.301.1**

Diminution de CHF 7'433.00 des charges / part du traitement du personnel AIEE.

- **Compte 460.311.4**

Augmentation de CHF 1'064.00 des charges / achat matériel exploitation STEP.

- **Compte 460.312.3**

Diminution de CHF 5'136.00 des charges / eau, électricité STEP.

**Compte 460.314.4**

Diminution de CHF 30'566.00 des charges / entretien collecteurs et station d'épuration.

- **Compte 460.315.4**

Diminution de CHF 3'804.00 des charges / entretien machines et matériel / STEP.

- **Compte 460.318.8**

Diminution de CHF 1'911.00 des charges / enlèvement des boues.

- **Compte 460.381.0**

Augmentation de CHF 46'341.00 / attribution au fonds de réserve / STEP.

- **Compte 460.434.2**

Diminution de CHF 4'067.00 des revenus / taxes annuelles. En raison de la diminution de la consommation d'eau.

***Instruction publique et cultes***

- **Compte 510.352.2**

Diminution de CHF 25'989.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une diminution des élèves fréquentant l'école primaire. Mais aussi en raison de la pandémie qui a vu, pendant une certaine période, la fermeture des écoles.



- **Compte 520.352.2**

Augmentation de CHF 12'284.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une augmentation des enfants fréquentant l'école secondaire.

- Globalement pour les **Comptes 510.352.2 et 520.352.2**, on constate une diminution de notre participation au groupement scolaire de CHF 13'704.00. En raison de la pandémie qui a vu, pendant une certaine période, la fermeture des écoles.

- **Compte 580.301.1**

Diminution de CHF 1'940.00 des charges / traitements organistes et marguillier.

- **Compte 580.317.0**

Diminution de CHF 1'500.00 des charges / annulation de la réception du Noël à l'église.

**Police**

- **Compte 600.351.0**

Diminution de CHF 6'560.00 de la facture Police 2000, en raison de la pandémie.

- **Compte 600.352.0**

Augmentation de CHF 1'014.00 des charges avec le contractuel (ASP) de la Commune d'Aubonne.

Ceci en relation avec la commande de carnets d'amendes d'ordre.

- **Compte 600.437.1**

Augmentation de CHF 1'600.00 des revenus. Ordonnances pénales.

- **Compte 640.318.8**

Diminution de CHF 1'233.00 des charges / frais de décès et inhumations.

**Protection Civile**

- **Compte 660.314.1**

Augmentation de CHF 35'090.00 des charges liées à l'entretien de l'abri public. Ces charges sont compensées avec le compte N° 660.451.1, par la participation du Canton.

**Sécurité sociale**

- **Compte 710.352.0**

Diminution de CHF 36'412.00, ceci en relation avec le nombre d'enfants qui dans l'AJEMA et les structures d'accueil scolaires et parascolaires bénéficient de prestations. Nous avons également eu une ristourne sur la facture définitive de 2019 de CHF 26'346.00 qui est comprise dans le montant de la diminution précitée. La diminution finale est aussi impactée par la pandémie et la fermeture, pendant une certaine période, des écoles et des structures d'accueil.

- **Compte 720.351.5**

La participation à des charges cantonales a pu être adaptée immédiatement suite à notre baisse des revenus en 2020, le montant a été adapté à CHF 360'287.00, en accord avec le Canton.

**Administration générale et relations institutionnelles**

Durant 2020, la Municipalité a dû s'adapter par rapport aux multiples réunions, notamment :

L'annulation des réunions des Syndics du District de Morges. Par contre, les informations ont été transmises par le bureau de la Préfecture à notre Greffière.

Les nombreuses séances organisées par l'Association Régionale de Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM) sur les différents thèmes du moment ont été suivies par visio-conférence.

Nous avons aussi répondu aux différents courriels et courriers de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises) et de l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

Par le biais de la Municipale des constructions, nous avons assuré une présence permanente au sein du Comité du Littoral Parc. Ceci est très important dans le contexte actuel et au vu du nouveau règlement du Littoral Parc qui n'est pas encore en vigueur, et compte tenu des projets prévus sur le territoire de notre Commune. Cette dernière a également suivi les séances du Comité par visio-conférence.

La préposée au Contrôle des Habitants est la personne qui émet depuis 2019 les nouveaux macarons de stationnement pour la Commune. C'est aussi la même personne qui procède, le moment venu, au renouvellement des macarons.

En 2020, en raison de la pandémie et du semi-confinement, les Conseils généraux du mois de mars et de juin ont été déplacés en septembre, avec pour effet de prolonger les mandats de la Présidente du Conseil général et des membres du Bureau. Nous avons aussi, avec l'accord de la Préfecture, prolongé le mandat de la Commission des Finances (CoFin) afin de garantir le traitement des préavis.

Ce changement de programme s'est très bien déroulé et les commissions concernées ont été sollicitées avec la Municipalité pour la tenue des Conseils généraux qui se sont enchaînés en septembre, octobre et décembre.

Avec l'appui du Boursier communal, M. Francesco Montoro, et de Mme Katia Lambert (Comptable) qui a pris sa retraite (remplacée par Mme Camille Gervais), nous avons eu bien en mains le contrôle des préavis en cours. Ceux-ci ont fait l'objet d'un suivi sous forme de tableaux de bord permettant de connaître la situation en tout temps.

Malgré cette période spéciale et stricte en mesures sanitaires, nous avons gardé un bon contact avec les Communes voisines, tant au niveau des syndicats que des municipalités.

---

## ***Rapport de Gestion 2020***

### **CONCLUSIONS DU SYNDIC**

Nous avons terminé l'exercice 2020 avec un excédent de charges de CHF 146'912.86. Nous sommes bien en-dessous de l'excédent de charges de CHF 246'640.00 prévu au budget 2020. Il faut aussi relever que les entrées fiscales ont été marquées par une diminution des revenus. A noter que tous les éléments précités auront une incidence sur le futur taux d'imposition de notre Commune.

Je tiens encore à remercier toutes les personnes qui se sont engagées au service et au profit de notre Commune, tout d'abord la Municipalité, l'équipe de l'Administration communale et de la Voirie, le Bureau du Conseil, les Commissions, les Conseillers et Conseillères, la Bourse et autres intervenants avec qui nous entretenons d'excellentes relations.

**En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des Comptes et du Rapport de Gestion 2020, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :**

### **DECISIONS**

#### **Le Conseil général d'Allaman**

- **Vu le préavis municipal N° 3/2021,**
- **Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

### **DECIDE**

- 1. d'accepter les comptes de l'exercice 2020 avec un excédent de charges de CHF 146'912.86**
- 2. d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.**

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis N° 3/2021 délibéré et adopté en séance de Municipalité le 3 mai 2021, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 14 juin 2021.

Au nom de la Municipalité

  
Le Syndic  
Patrick Guex

  
MUNICIPALITE  
D'ALLAMAN

  
La Secrétaire  
Murielle Gilly

Annexes : Bilan et Comptes 2020 faisant partie intégrante du présent préavis